

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des présidents, vice-présidents et
secrétaires de la Commission de reconnaissance
d'expérience utile créée en vertu du décret du 8 février
1999 relatif aux fonctions et titres des membres du
personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou
subventionnées par la Communauté française**

A.Gt 21-08-2019

M.B. 05-09-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres
du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par
la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin
1999 pris en application de l'article 8 du décret du 8 février 1999 relatif aux
fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles
organisées ou subventionnées par la Communauté française ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur ;
Après délibération,

Arrête :

CHAPITRE I^{er}. - Composition

Article 1^{er}. - Sont désignés comme présidents de la Commission de
reconnaissance d'expérience utile des Hautes Ecoles pour un terme de 4 ans :
- Monsieur Jacques LEFEBVRE, directeur général, en tant que président
effectif ;

- Madame Colette DUPONT, directrice générale adjointe, en tant que
présidente suppléante.

Article 2. - Sont désignés comme vice-présidents de la Commission de
reconnaissance d'expérience utile des Hautes Ecoles pour un terme de 4 ans :
- Madame Lisa SALOMONOWICZ, directrice générale, en tant que vice-
présidente effective ;

- /, en tant que vice-président suppléant.

Article 3. - Sont désignés comme secrétaires de la Commission de
reconnaissance d'expérience utile des Hautes Ecoles pour un terme de 4 ans :

- Madame Chiraz AHMED, chargée de mission, en tant que secrétaire ;

- Madame Sarah BULTEZ, chargée de mission, en tant que secrétaire
suppléante.

CHAPITRE II. - Dispositions abrogatoires

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du
24 mars 2009, tel que modifié, portant désignation des membres de la
Commission de reconnaissance d'expérience utile créée par l'arrêté du
Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 1999 est abrogé.

CHAPITRE III. - Dispositions finales

Article 5. - Les désignations susvisées prennent cours le 1^{er} avril 2019.

Article 6. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} avril 2019.

Article 7. - Le Ministre de l'Enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 21 août 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Égalité des chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT